



BASSINS

Préavis n° 12/20

**Préavis municipal relatif à la réfection de la route
cantonale à traversée communale au lieu-dit Le
Châtelard**

Affaire traitée par : M. L. Merlanti, municipal



BASSINS

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers Communaux,

1. But

Le présent préavis a pour but de demander au conseil communal d'autoriser les travaux de réfection du tronçon de la route cantonale à traversée communale au lieu-dit Le Châtelard, ainsi que la réalisation d'aménagements aux bords de ce tronçon .

Le financement du projet, évalué à CHF 155'000.-, se fera par l'affectation d'une partie du montant provenant de la vente de l'arsenal, conformément aux indications fournies dans le préavis municipal 11 / 20.

2. Contexte

Ce préavis s'inscrit dans le contexte de la rénovation de la route cantonale RC 32 CS être la Cézille - Châtelard et la village de Bassins (ces travaux se feront de concert avec le canton).

Avec l'objectif d'améliorer la sécurité des usagers dans le secteur de La Cézille et à la sortie de la Rue du Châtelard, la municipalité a élaboré un projet comprenant la réfection du tronçon de route de compétence communale et le réaménagement des bords de la route.

Le carrefour de la RC32-C-S avec le haut de la Rue du Châtelard est fortement circulé notamment aux heures de pointes. Les nombreuses constructions récentes ont augmenté le nombre d'usagers de la route et des cheminements piétons.

La circulation au niveau de ce carrefour n'est pas régulée tant au niveau de la signalisation que des aménagements. De plus, le flux piétonnier est stoppé en amont de la Rue du Châtelard par l'absence de passage pour piétons en traversée de la RC.

Cet itinéraire est également fréquemment utilisé par des randonneurs et des cyclistes et entre dans l'inventaire des chemins pédestres Suisse Mobile. La circulation due aux nouvelles constructions est également à réguler. En effet, les conditions actuelles ne sont pas ou peu restrictives pour les manœuvres des véhicules lourds et légers venant de la Rue du Châtelard et du chemin menant à l'immeuble « les Sauges » à l'amont du carrefour.

Les aménagements présentés ici doivent permettre de sécuriser ce carrefour emprunté par des piétons et faire ralentir la circulation automobile sans entraver le passage des bus postaux.



source: <https://www.geo.vd.ch>, 2020



BASSINS

3. Aménagements proposés

Les aménagements proposés prévoient, en plus de la réfection du revêtement, la construction de deux «portes» sur la RC32-CS, pour matérialiser une traversée d'agglomération. Il s'agit ici de la traversée du Châtelard, lieu-dit du village de Bassins.

Ces aménagements rentrent dans le cadre d'une vision plus globale de la circulation de ce secteur. En effet, un nombre important de bâtiments a vu le jour sur ce secteur, un plan général de circulation avait été proposé au préalable. Il est aujourd'hui présenté et modifié en fonction des aménagements prévus.

La porte est aménagée en fonction des contraintes du terrain et des possibilités d'élargissement qui sont offertes. La longueur de cette porte est de 23.00 à 24.00 mètres de part et d'autre des ilots. Les girations ont été vérifiées et sont conformes pour le passage de bus articulés.

Cette portion de la RC32-C-S aura une vitesse limitée à 50km/h, limite générale. Les croisements avec la rue du Châtelard et l'accès à la parcelle 292 seront modifiés pour garantir une meilleure visibilité aux utilisateurs (routiers et piétons).

Un passage piéton sera aménagé en aval de la parcelle 292 et un trottoir sera créé de part et d'autre de la RC. Ces portions de route ainsi qu'au niveau de l'aménagement des portes seront reprises au niveau de l'enrobé. Le positionnement du passage piéton lui confère une visibilité de minimum 70.00m pour les véhicules montants et descendants.

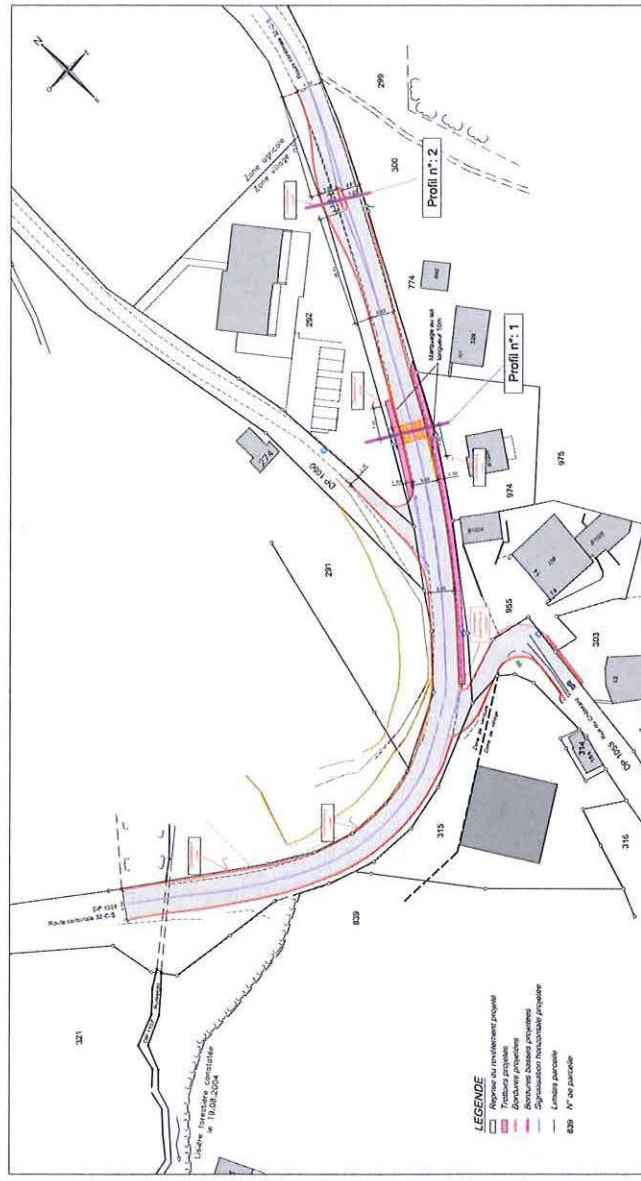
L'accès aux PL à la parcelle 292 sera garanti par l'amont du DP 1050. En revanche, la remontée des PL en direction du village de Bassins sera interdite. Seuls les VL pourront effectuer cette manœuvre.

L'éclairage public sera densifié sur l'ensemble de la traversée entre les deux portes. Des candélabres sont prévus à une inter distance de 30.00m environ. L'éclairage du passage pour piéton répond quant à lui aux normes en vigueur.



BASSINS

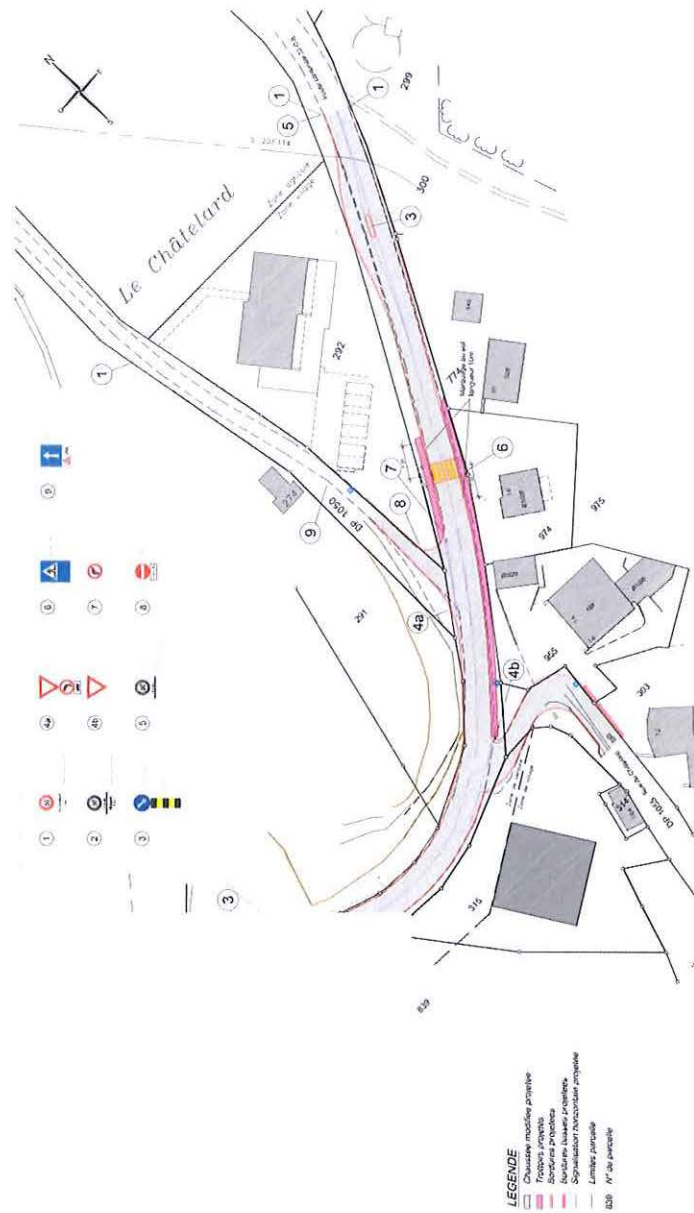
4. Données techniques



CANTON DE VAUD COMMUNE DE BASSINS				Aménagements carrefour Rue du Châtelard RC 32-C-S		La Cézille		SITUATION - AVANT-PROJET -	
B.S.R. BUREAU D'ETUDES S.A.		Rue de Cluses 48 1211 Bassins Tél. 022 366 23 22 Fax 022 366 23 23 www.bassins.ch		Etat: 31		Date: 23 octobre 2020		Echelle: 1:500	
N°: 1		Date: 23		Etat: 31		Date: 23		Echelle: 1:500	
N°: 2		Date: 23		Etat: 31		Date: 23		Echelle: 1:500	
N°: 3		Date: 23		Etat: 31		Date: 23		Echelle: 1:500	
N°: 4		Date: 23		Etat: 31		Date: 23		Echelle: 1:500	
N°: 5		Date: 23		Etat: 31		Date: 23		Echelle: 1:500	
N°: 6		Date: 23		Etat: 31		Date: 23		Echelle: 1:500	
N°: 7		Date: 23		Etat: 31		Date: 23		Echelle: 1:500	
N°: 8		Date: 23		Etat: 31		Date: 23		Echelle: 1:500	
N°: 9		Date: 23		Etat: 31		Date: 23		Echelle: 1:500	
N°: 10		Date: 23		Etat: 31		Date: 23		Echelle: 1:500	



BASSINS



CANTON DE VAUD
COMMUNE DE BASSINS

Amenagements carrefour Rue du Châtelard
RC 32-C-S

**EXAMEN PREALABLE
SITUATION
- PLAN DE SIGNALISATION -**

Dossier technique		Plan n°	
BA 12 685	PRJ 36		
ECHELLE		DATE	
1:500		3 Décembre 2012	
B.S.R. BUREAU SUISSE DE RECHERCHES ET D'ETUDES EN MATIERE DE SIGNALISATION ROUTIERE 1111, Avenue de la Gare, CH-1000 Yverdon Téléphone: 026 366 1111 Fax: 026 366 1112			
N°	Date	Etat	Objet
1	3 Décembre 2012	U	MS
100% de la planification 100% de la planification			



BASSINS

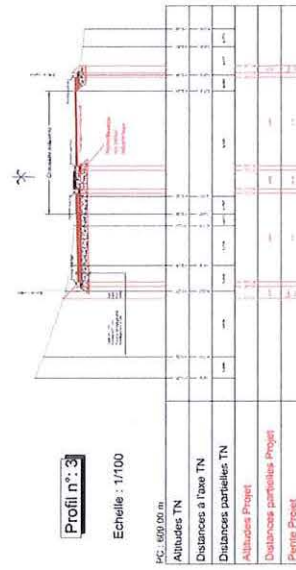
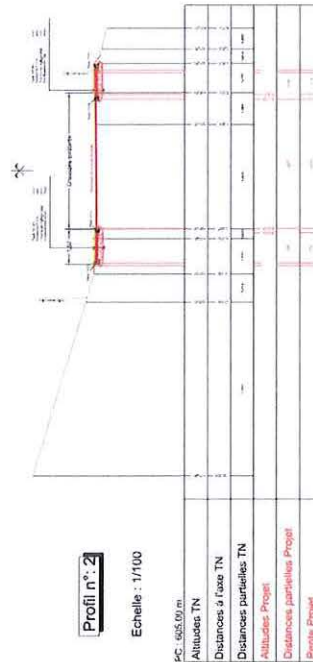
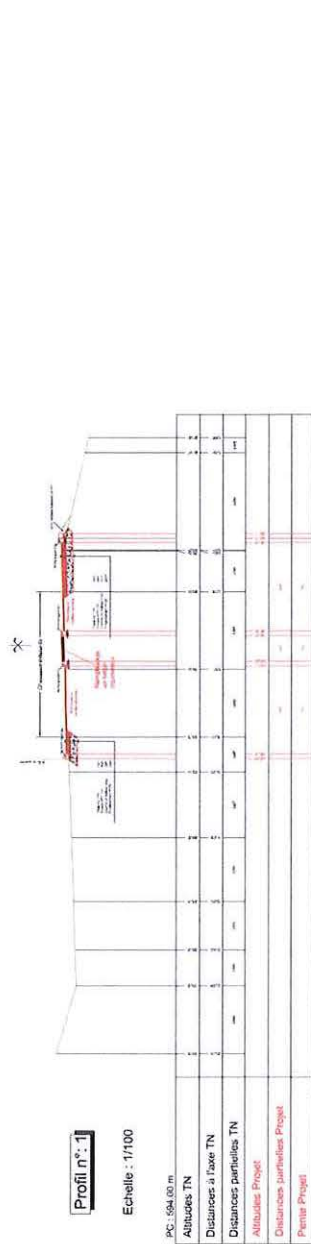
CANTON DE VAUD
COMMUNE DE BASSINS

**Aménagements carrefour Rue du Châtelard
RC 32b**

**PROFIL TYPE
-PROJET-**

EXAMEN PREALABLE

ESR ERARD ERARD SA INGÉNIEURS CONSULTANTS 11010 YVERDON Tél. 022 2910000 Fax 022 2910000 www.esr.ch	Dossier technique BAT285 ECHELLE 1:100 Date de l'opération 22 février 2013
Plan no PRJ 34	DATE 22 février 2013





BASSINS

5. Données complémentaires

- Les travaux nécessaires à la réalisation du projet ne devront pas entraver l'exploitation des lignes de transport public.
- Le projet étant en partie situé sur un itinéraire piéton porté à l'inventaire cantonal et visible sur www.geoplanet.vd.ch, une attention particulière sera portée afin que la continuité de ce dernier soit maintenue durant la durée des travaux, conformément aux articles 2, 3 et 7 de la loi fédérale sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre (LCPR), de l'art. 3, alinéa 3c de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) et de la fiche A23 du plan directeur cantonal.

6. Financement

Le montant de ce préavis sera financé par l'affectation d'une partie du produit de la vente de l'arsenal comme exposé dans le préavis 11/20.

Aucun emprunt ne sera contracté.

L'amortissement de la rénovation de la route communale sera calculé sur 30 ans, soit CHF 5'167 dès 2022, à une rubrique **43.331.10 Amortissement rénovation de la route du Châtelard.**

7. Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur de vous prier, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers Communaux, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le conseil communal de Bassins,

- Vu le préavis no 12/2020 de la Municipalité ;
- Oûi le rapport de la commission des finances chargée d'examiner cet objet ;
- Oûi le rapport de la commission de sécurité routière chargée d'examiner cet objet ;
- Attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- **d'accepter la demande d'affectation de la somme de CHF 155'000. provenant du résultat de la vente de l'arsenal, au financement du projet de réfection de la route du Châtelard.**

Ainsi délibéré en séance de municipalité du 26 octobre 2020.

Au nom de la Municipalité
Le Syndic _____ La Secrétaire
 
Didier Lohri _____ Nathalie Angéloz



